

VOTRE RÉSERVATION 2027

Sélectionnez votre destination et complétez votre demande de réservation.

Clôture des inscriptions le 5 février 2027

1- CHOIX DU SÉJOUR

Au départ de : Saint-Brieuc

Rennes

Cochez la case de votre choix :

LA PLAGNE OU PARADISKI
DU 20 AU 27 FÉVRIER

**LE GRAND DOMAINE
/ SAINT FRANÇOIS
LONGCHAMP**
DU 27 FÉVRIER AU 6 MARS

**SUPER CHÂTEL
/ LES PORTES DU SOLEIL**
DU 6 AU 13 MARS

2- INFORMATIONS PERSONNELLES PARTICIPANT·E 1

Nom :

Prénom :

Âge (le jour du départ) :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Téléphone :

Adresse e-mail :

Autres participant·es :

Nom :

Prénom :

Nom :

Prénom :

Nom :

Prénom :

Nom :

Prénom :

Nom :

Prénom :

3- PRIX DÉTAILLÉ DE VOTRE RÉSERVATION

VOTRE SÉJOUR

À compléter selon votre choix de destination

LA PLAGNE / PARADISKI	PRIX UNITAIRE EN €	NOMBRE DE PARTICIPANT·ES	MONTANT TOTAL EN €
Formule essentielle liberté	890 €		
Adulte skieur 6 jours	1290 €		
Enfant skieur 5 - 12 ans	1225 €		
Adulte skieur + 65 ans	1225 €		
Supplément domaine skiable PARADISKI 6 jours			
Adulte	65 €		
5-12 ans & + de 65 ans	60 €		
TOTAL SÉJOUR EN € :			

LE GRAND DOMAINE / SAINT FRANÇOIS LONGCHAMP	PRIX UNITAIRE EN €	NOMBRE DE PARTICIPANT·ES	MONTANT TOTAL EN €
Formule essentielle liberté	1070 €		
Adulte skieur 5 jours	1350 €		
Enfant skieur 11 - 15 ans	1305 €		
Enfant skieur 6 - 10 ans	1225 €		
TOTAL SÉJOUR EN € :			

SUPER CHÂTEL / LES PORTES DU SOLEIL	PRIX UNITAIRE EN €	NOMBRE DE PARTICIPANT·ES	MONTANT TOTAL EN €
Formule essentielle liberté	860 €		
Adulte skieur 6 jours	1200 €		
Adulte skieur + 65 ans	1175 €		
Adulte skieur + 75 ans	1075 €		
Supplément domaine skiable PORTES DU SOLEIL 6 jours			
Adulte	75 €		
Adulte + de 65 ans	55 €		
TOTAL SÉJOUR EN € :			

ADHÉSION À LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT

La carte d'adhésion 2026/2027 est **obligatoire pour chaque participant·e**.

Au prix de 5 € par personne, elle est **offerte aux détenteurs et détentrices de la carte CEZAM ou BREIZH C.E.**

Déjà adhérent·es pour 2026/2027.

Nombre :

Commande de cartes d'adhésion 2026/2027 :

x 5 € =

Nombre de **cartes CEZAM ou Breizh C.E.** en cours de validité :

4- RÈGLEMENT

MONTANT TOTAL DE LA RÉSERVATION €

MONTANT DE L'ACOMPTE DE 30 % €

Précisez **vos moyens de paiements** :

Par chèque (à l'ordre de Ligue de l'enseignement 22) - Montant : €

Par virement bancaire - Montant : € (RIB sur demande)

Par carte bancaire - Montant : €

Avec les Chèques-Vacances de l'ANCV - Montant : €

En espèces - Montant : €

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales de vente des voyages et séjours et des conditions d'application de l'assurance-annulation.

À retrouver en pages 14-15 de la présente brochure et sur :
<https://www.laligue22.org/Sejours-neige-Conditions-generales.html>

PAIEMENTS CHÈQUES-VACANCES OU ESPÈCES

Vous souhaitez régler en Chèques-Vacances ou en espèces ? Ces moyens de paiement doivent nous être remis en mains propres auprès du service séjours et sur rendez-vous.

FACILITÉS DE PAIEMENT

Vous souhaitez bénéficier de facilités de paiement en 2 ou 3 mensualités ? Contactez nous dès que possible pour mettre en place l'échéancier adapté.

VOTRE CONTACT

Par téléphone : 02 96 01 51 36 ou par e-mail : sejours1@ligue-enseignement22.org

5- RENSEIGNEMENTS ACTIVITÉS PARTICIPANT·ES

(*) le jour du départ

PARTICIPANT·E 1 : Cocher la formule choisie

Essentielle liberté

Skieur

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Âge (*) :

ans

Sexe :

F

M

Adresse :

Tél. :

Adresse e-mail :

Taille :

Pointure :

Poids :

Vous souhaitez faire :

du ski alpin

- Niveau :

Débutant

Moyen

Confirmé

de la rando raquettes (sur place avec supplément)

du surf (avec supplément)

PARTICIPANT·E 2 : Cocher la formule choisie

Essentielle liberté

Skieur

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Âge (*) :

ans

Sexe :

F

M

Adresse :

Tél. :

Adresse e-mail :

Taille :

Pointure :

Poids :

Vous souhaitez faire :

du ski alpin

- Niveau :

Débutant

Moyen

Confirmé

de la rando raquettes (sur place avec supplément)

du surf (avec supplément)

PARTICIPANT·E 3 : Cocher la formule choisie

Essentielle liberté

Skieur

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Âge (*) :

ans

Sexe :

F

M

Adresse :

Tél. :

Adresse e-mail :

Taille :

Pointure :

Poids :

Vous souhaitez faire :

du ski alpin

- Niveau :

Débutant

Moyen

Confirmé

de la rando raquettes (sur place avec supplément)

du surf (avec supplément)

PARTICIPANT·E 4 : Cocher la formule choisie Essentielle liberté Skieur

Nom : **Prénom :**

Date de naissance : Âge (*) : ans Sexe : F M

Adresse :

Tél. : Adresse e-mail :

Taille : Pointure : Poids :

Vous souhaitez faire : du ski alpin - Niveau : Débutant Moyen Confirmé

de la rando raquettes (sur place avec supplément) du surf (avec supplément)

PARTICIPANT·E 5 : Cocher la formule choisie Essentielle liberté Skieur

Nom : **Prénom :**

Date de naissance : Âge (*) : ans Sexe : F M

Adresse :

Tél. : Adresse e-mail :

Taille : Pointure : Poids :

Vous souhaitez faire : du ski alpin - Niveau : Débutant Moyen Confirmé

de la rando raquettes (sur place avec supplément) du surf (avec supplément)

PARTICIPANT·E 6 : Cocher la formule choisie Essentielle liberté Skieur

Nom : **Prénom :**

Date de naissance : Âge (*) : ans Sexe : F M

Adresse :

Tél. : Adresse e-mail :

Taille : Pointure : Poids :

Vous souhaitez faire : du ski alpin - Niveau : Débutant Moyen Confirmé

de la rando raquettes (sur place avec supplément) du surf (avec supplément)

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

PRÉAMBULE

Établies en référence au décret n°94-490 du 15 juin 1994 pris en application de l'article 31 de la loi n°92-645 du 13 juillet 1992 fixant les conditions d'exercice des activités relatives à l'organisation et à la vente de voyages ou de séjours.

La Ligue de l'enseignement des Côtes d'Armor est la représentation départementale de la Ligue Française de l'Enseignement et de l'Éducation Permanente fondée en 1866 par Jean Macé. Les prestations décrites dans cette brochure sont réservées aux adhérent-es des associations individuelles ou affiliées à la Ligue de l'enseignement 22. L'inscription à l'un des séjours présentés dans cette brochure implique l'acceptation des conditions générales de vente ci-après.

1 - INSCRIPTION

La place est réservée lorsque le bon de réservation nous est retourné, accompagné du règlement de 30 % du montant du séjour.

LE SOLDE DU SÉJOUR DEVRA ÊTRE RÉGLÉ 30 JOURS AVANT LE DÉPART.

2 - ADHÉSION

Les séjours sont ouverts à l'ensemble des adhérent-es de la Ligue de l'enseignement ou d'une association affiliée : amicale laïque, USEP, UFOLEP..., sans aucune forme de discrimination.

3 - RESPONSABILITÉ DE LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT

Elle agit en qualité d'intermédiaire entre l'adhérent-e et les compagnies de transport, les hôtelier-es et les autres prestataires de service. Elle décline toute responsabilité quant aux modifications de programme dues à des cas de force majeure : mouvement de grève, changements d'horaire imposés par les transports routiers, troubles politiques, catastrophes naturelles, intempéries, problèmes d'insécurité. Dans le cas où la responsabilité de la Ligue de

l'enseignement serait recherchée en raison d'un fait personnel, cette responsabilité ne pourrait dépasser le prix facturé à l'adhérent-e.

4 - RESPONSABILITÉ DE L'ORGANISATEUR

La mise en œuvre des séjours proposés dans cette brochure suppose l'intervention d'organismes différents : propriétaires, gérant-es d'immeubles, hôtelier-es, restaurateur-ices..., Ces dernier-es conserveront en tout état de cause, les responsabilités propres à leur activité aux termes des statuts qui les régissent, de leur législation nationale ou des conventions internationales instituant entre autres dispositions, une limitation de responsabilités. L'organisateur se réserve, si les circonstances l'y obligent en cas d'évènements extérieurs indépendants de sa volonté, le droit de modifier, ou même d'annuler ses programmes.

5 - RESPONSABILITÉ DU-DE LA PARTICIPANT-E

Tout séjour interrompu ou abrégé ou toute prestation non consommée du fait du-de la participant-e, pour quelque cause que ce soit, ne donnera lieu à aucun remboursement. La-le participant-e doit attirer l'attention sur tout élément déterminant de son choix, sur toute particularité la-le concernant susceptible d'affecter le déroulement du voyage ou du séjour. Toute réclamation relative à un voyage ou à un séjour doit être adressée dans un délai maximal d'un mois après la fin des prestations par lettre recommandée avec accusé de réception à la Ligue de l'enseignement. Passé ce délai d'un mois, cachet de La Poste faisant foi, la Ligue de l'enseignement se réserve le droit de ne pas donner suite à une réclamation relative à un voyage ou un séjour.

6 - ANNULATIONS

Si vous deviez annuler votre inscription, veuillez nous le faire

savoir par lettre recommandée avec accusé de réception, la date de La Poste servant de référence et de justificatif pour le calcul des frais d'annulation. Une annulation du fait du-de la participant-e entraînera la perception de frais d'annulation par dossier d'inscription selon le barème ci-après :

- Plus de 31 jours avant le départ : Frais de dossiers soit 85 € / pers. ou 120 € / famille
- Entre 30 et 21 jours avant le départ : 30 %
- Entre 20 et 15 jours avant le départ : 60 %
- Entre 14 et 8 jours avant le départ : 80 %
- Moins de 8 jours avant le départ : 100 %
- Non présentation le jour du départ : 100 %

Tout séjour écourté ainsi que toute prestation abandonnée volontairement par un-e participant-e entraîne la perception de frais d'annulation de 100 % du prix du séjour écourté ou abandonné. Du fait de la Ligue de l'enseignement : dans le cas où le voyage ou le séjour est annulé par la Ligue de l'enseignement, l'adhérent-e recevra une indemnité égale à la pénalité qu'il aurait supportée si l'annulation était intervenue de son fait à cette date, sauf lorsque l'annulation est imposée par des circonstances de force majeure, ou par la sécurité des voyageur-euses ou a pour motif l'insuffisance du nombre de participant-es.

7 - BAGAGES

Ils sont transportés aux risques et périls de leur propriétaire.

8 - ASSURANCE VOYAGE

Dans le cadre de leurs garanties souscrites à leur profit auprès de GROUPAMA, tous les participant-es à un voyage ou à un séjour bénéficient des garanties principales suivantes, comprises dans nos forfaits :

assistance (exclusivement s'il est fait appel aux services de l'assistant et après accord préalable de celui-ci) ;

ATTENTION : les assurances exposées ci-dessus sont présentées

à titre purement indicatif. Seules les conditions générales et particulières des garanties procurées par GROUPAMA et que chaque participant·e peut réclamer, ont valeur contractuelle et engagent les parties.

IMPORTANT : L'assurance GROUPAMA n'intervient pas dans le cadre de l'individuelle corporelle.

9 – PRIX

Tous les prix figurant dans cette brochure sont donnés à titre purement indicatif et peuvent être soumis à variation à la hausse ou à la baisse.

Seuls les prix indiqués lors de l'inscription définitive et figurant par conséquent sur la facture ou la confirmation d'inscription remise à tout·e participant·e lors de son inscription seront fermes et définitifs. Ces prix définitifs font référence pour tous les problèmes de modification ou d'annulation d'un séjour.

10 – CONVOCATION DE DÉPART

Elle vous sera adressée suite au règlement et vous précisera le lieu de rendez-vous et les détails pratiques (horaires, renseignements pratiques...).

11 – BÉNÉFICIAIRES DES CHÈQUES-VACANCES

La Ligue de l'enseignement a passé une convention avec l'Agence Nationale pour le Chèque-Vacances. Vos Chèques-Vacances peuvent être utilisés en règlement partiel ou total de tous les séjours proposés dans cette brochure.

Il est indispensable de les remettre en mains propres auprès du service séjours et sur rendez-vous (après avoir complété de nos coordonnées la partie « destinataire » des chèques vacances).

12 – PLACES LIMITÉES

L'ensemble des propositions contenues dans cette brochure est fait dans la limite des places

disponibles en vente, en tenant compte de toutes les contraintes de production et de commercialisation que subit l'organisateur, pouvant entraîner la disparition partielle ou totale, temporaire ou définitive des places mises en vente.

13 – L'ASSURANCE ANNULATION INCLUSE

Remboursement, sur présentation des pièces justificatives, du dédit que l'assuré devra verser ou l'acompte qu'il devra abandonner en cas d'annulation de son voyage avant le départ. Délai de réclamation : pour bénéficier des remboursements, l'adhérent·e doit obligatoirement prévenir le service séjours de la Ligue de l'enseignement 22 sous pli recommandé et dans les 5 jours ouvrés tout événement susceptible de mettre en jeu les garanties souscrites.

14 – RÈGLEMENT GÉNÉRAL SUR LA PROTECTION DES DONNÉES

Les données à caractère personnel collectées sont traitées par la Ligue de l'enseignement aux fins suivantes :

pour le traitement de vos demandes par le personnel de la ligue de l'enseignement, dûment habilité, pour vous adresser des informations par téléphone ou par courrier électronique, uniquement dans le cadre de votre demande.

Les données à caractère personnel qui vous ont demandées sont toutes obligatoires. À défaut, nous ne pourrions traiter votre demande.

Aucune information ne sera cédée ou vendue à un tiers.

Vous disposez d'un droit d'accès aux données vous concernant et le cas échéant, d'en demander la rectification et l'effacement.

Vous avez également la possibilité d'exercer votre droit d'opposition au traitement des données à caractère personnel vous concernant.